

RESUME DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL DU 18 FEVRIER 2020

Acquisition camionnette au CNG avec benne

En lien avec la volonté de la Région wallonne et du Conseil Communal d'Amay de verdir la flotte de véhicules communaux et, suite à la vétusté de la camionnette utilisée par le service technique des Travaux, un marché va être passé, pour un montant 38.720,00 € TVAC, permettant l'acquisition d'un véhicule équipé au Compressed Natural Gas (CNG), avec benne basculante afin d'améliorer les conditions de travail.

Dans le cadre de ce marché, le mode de passation (une procédure négociée sans publicité), les exigences techniques minimales et les firmes à consulter afin d'acquérir ledit véhicule, sont soumis à l'approbation du Conseil communal.

L'acquisition de ce type de véhicule est conforme à l'implémentation d'un Plan d'Action, en faveur de l'Energie durable et du Climat (PAEDC) au sein de notre commune, qui prévoit une série d'actions concernant le verdissement de la flotte de véhicules communaux et leur mise à disposition du public.

Ainsi, deux véhicules électriques ont été acquis en 2015 et un véhicule au CNG (Compressed Natural Gas) en 2019. Prochainement, un véhicule de service pour le pôle administratif sera commandé également en 2020.

Dans ce plan d'action PAEDC, il a été établi que le secteur du transport est responsable de 52% des émissions de CO².

Le verdissement progressif de nos véhicules permettrait d'une part, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre de la flotte communale et, d'autre part, de promouvoir les alternatives au diesel.

PCS3/Démarrage du Plan 2020-2025

Le Plan de Cohésion Sociale a élaboré un nouveau Plan pour 2020-2025 (PCS3) qui a été validé par le Conseil communal de mai 2019 et approuvé par le Gouvernement wallon en date du 22/08/2019. Il est d'application depuis le 01/01/2020.

Qu'est-ce qu'un Plan de Cohésion Sociale?

La Cohésion sociale élabore et implémente un plan d'actions qui visent à assurer aux citoyens l'égalité des chances et des conditions, permettent de mener une vie digne de vie et contribuent au bien-être économique, social, culturel.

La finalité d'un Plan de cohésion sociale

Dans un contexte de précarisation et d'exclusion croissantes, le Plan de Cohésion Sociale permet de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein de notre commune pour que chaque personne puisse vivre dignement.



Le PCS est régi par les décrets du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale, du 22 novembre 2018 relatif au plan de cohésion sociale pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré à la Communauté Française et l'arrêté du 17 janvier 2019 du Gouvernement wallon portant exécution du décret du 22 novembre 2018.

- Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux;
- Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bienêtre de tous.

Pour atteindre ces objectifs, le service PCS est composée de 2 assistantes sociales et d'un chef de projet qui s'emploient à mettre en œuvre des actions coordonnées visant à améliorer la situation de la population par rapport à la cohésion sociale et aux droits fondamentaux répartis en 7 axes.

Sept axes

- 1) Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale;
- 2) Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;
- 3) Le droit à la santé;
- 4) Le droit à l'alimentation;
- 5) Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial /Renforcer la solidarité entre citoyens ;
- 6) Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication;
- 7) Le droit à la mobilité.

Actions du Plan

17 actions de cohésion sociale, soit à l'initiative d'un partenaire (le CPAS dans le cadre de l'EFT et la Régie Des Quartiers), soit du PCS, réparties dans les 7 axes avec une démarche participative associant les partenaires (professionnels, citoyens, public, associatif,...) à la construction et à la gestion du Plan.

Conseil Consultatif Communal des Aînés

Le CCCA a été renouvelé suite aux élections et un nouveau CCCA est opérationnel depuis juin 2019.

Le CCCA permet aux aînés de :

- participer à la vie communale ;
- guider (à leur initiative ou à la demande), le Conseil communal sur des questions relatives aux aînés ;
- faire connaître, comprendre et prendre en compte les préoccupations, les aspirations, et les droits des aînés ;
- faire partager leur « expertise du quotidien »;



- envisager toutes actions qui contribueront à la défense du bien-être moral, culturel, économique de la personne âgée.
- fournir aux Autorités communales, des recommandations et avis sur des questions d'intérêt communal et touchant à la personne âgée, durant 6 ans.

Cette année, il y a eu quelques petites adaptations comme : l'ouverture aux personnes de 55 ans et +, apolitique, l'ouverture aux candidatures à titre individuel...

Composition du CCCA:

- **Un bureau qui a en charge**: la gestion du quotidien du CCCA, la convocation du Conseil, la proposition de sujets qui seront abordés lors des réunions, la mise en place des différentes commissions, d'être le relais entre l'Autorité communale et le CCCA. Il se réunit tous les 2 mois (le 3ème mercredi du mois).
- **Un conseil**: qui se réunit tous les 2 mois (le 3ème mercredi, 30 participants en moyenne/séance). Les concertations entre le Conseil et le bureau ont débouché sur la mise en place d'ateliers / commissions.

Présentation des ateliers du CCCA

L'atelier Sécurité: qui se réunit tous les 2 mois (le 2ème mardi). 5 à 10 personnes sont présentes par séance. L'atelier formule des avis, débat sur des questions d'intérêt communal, rencontres avec des acteurs comme le collège, la Police, les services travaux et environnement ...

Le Cyber-Espace: l'atelier informatique se réunit tous les lundis. La participation citoyenne est de 25 à 30 personnes/ séance. C'est un membre du CCCA qui en assure le fonctionnement et la dynamique.

MOBI'TIC: une animation itinérante proposée par la Province de Liège et qui rencontre un réel succès auprès des seniors du CCCA ou non. Elles abordent différents sujets afin de soutenir les séniors dans l'apprentissage et l'utilisation de l'outil informatique.

La participation aux séances est limitée en fonction du nombre d'ordinateurs disponibles proposés par la province. Le nombre de participant est très souvent égal au nombre d'ordinateurs disponibles à savoir 12 personnes. Les thèmes abordés en cette année sont : Découvrir le monde du matériel numérique – Gérer au quotidien un compte de messagerie en ligne – Rechercher efficacement des renseignements sur Internet – Suivre les actualités en ligne – Téléphoner et chatter grâce à internet – Apprendre les langues en ligne

C'est un membre du CCCA qui en assure le fonctionnement et la dynamique.

Les différents ateliers ne fonctionnent pas pendant les congés scolaires ni les jours fériés.

L'atelier tricot: émanation du CCCA fonctionne de manière autonome, les 2^{ème} mardis du mois. Participation: +-12 personnes



Le CCCA se considère comme un relais qui se veut à l'écoute de tous les citoyens. Le CCCA est à la disposition des aînés qui souhaitent en savoir plus sur leurs activités ou simplement être entendus. Vous pouvez les contacter par mail : fr.wibrin@gmail.com et/ou ld@tranquille.ch ou par téléphone (Françoise : 0478 400 575)- (Lydia : 0489 503 347).

<u>Energie - Eclairage public - Passage aux LED</u>

La Commune d'Amay va renouveler l'ensemble de son parc d'éclairage public sur les voiries communales d'ici 2024.

Dans notre commune, 2.800 lampes sodium basse et haute pressions seront ainsi remplacées par du LED.

Cette opération, d'un montant total estimé de 1.060.000 €, est subsidiée à hauteur de 55% par Resa.

Le passage aux LEDS permettra de réduire les consommations d'électricité de 530 MWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 180 ménages. L'économie financière se chiffre à plus de 82.000 € par an.

De plus, la durée de vie des LEDS étant 3 à 6 fois plus importante que les lampes présentes actuellement, **les entretiens seront ainsi réduits**. Cela permettra également de **diminuer la pollution lumineuse** y liée. Grâce aux subsides de Resa, le temps de retour de cette opération est de moins de six ans.

Dès 2020, 718 lampes seront donc remplacées suivant une étude réalisée et proposée par Resa qui détermine l'ordre de remplacement des luminaires.

Parmi les critères retenus, **Didier Lacroix**, **notre échevin de l'Environnement** a insisté pour que la vétusté et l'économie potentielle soient les critères retenus. Seules les crosses et armatures seront remplacées. Ces travaux s'étaleront sur deux mois.

« On a décidé de remplacer l'éclairage qui arrivait en fin de vie par du matériel à la pointe de la technologie. Ces LEDS ont une grande fiabilité pour plusieurs années. Le passage aux LEDS est source d'améliorations : en termes d'économies d'énergie, de visibilité et de réduction de l'entretien. », précise Didier Lacroix.

Et d'ajouter : « Parallèlement à cette opération, nous allons étudier tout l'éclairage extérieur des bâtiments communaux. La Tour Romane en est un bon exemple. On pourrait y installer un système d'éclairage intelligent à des endroits spécifiques ; ce qui permettrait d'assurer plus de visibilité et de sécurité.

Sans oublier que par la suite, il y aura un relighting (au niveau intérieur) du Hall omnisports ainsi qu'une réflexion sur l'éclairage des terrains de football du stade de la Gravière ».

Les rues concernées par la première phase sont les suivantes :



Chaussée de Tongres	Rue de Sart-Wesmael	Rue Goset
Cour Dony	Rue Defooz	Rue Hodinfosse
Place Gustave Rome	Rue des Briquetiers	Rue Joseph Wauters
Rue Albert 1er	Rue des Ecoles	Rue Julien Jacquet
Rue aux Terrasses	Rue des Fontaines	Rue Lambermont
Rue Bois de Mer	Rue des Genêts	Rue Le Sart
Rue Bure à l'Eau	Rue des Larrons	Rue Léopold Riga
Rue Courte	Rue des Sports	Rue Naimont
Rue de Biber	Rue des Tendeurs	Rue Paireuses
Rue de la Carrière	Rue Désiré Léga	Rue Pâquette
Rue de la Cloche	Rue du Chemin de Fer	Rue Ponthière
Rue de la Croix Rouge	Rue du Loup	Rue Richemont
Rue de la Liberté	Rue du Moulin	Rue Roua
Rue de la Marchandise	Rue du Nord Belge	Rue Saint-Pompée
Rue de la Paix	Rue du Parc Industriel	Rue sous Richemont
Rue de la Rochette	Rue du Pont	Rue Vigneux
Rue de la Sablière	Rue du Vieux Roua	Thier Philippart
Rue de l'Aîte	Rue Emile Vandervelde	Rue du Cimetière
Rue de l'Hôpital	Rue Fond de Piroz	Chaussée Romaine
Rue de l'Industrie	Rue Fontaine Deltour	Rue de la Kérité
		Rue René Dupont

Pendant la période de transition (entre maintenant et le début des travaux), Resa a décidé de ne pas procéder au remplacement des ampoules en cas de panne. Cette disposition ne concerne que la première phase du chantier et donc les rues reprises ci-dessus.

La planification des travaux sera organisée en collaboration avec notre service Mobilité afin qu'ils se déroulent dans les meilleures conditions possibles pour les riverains.

Plus d'infos ? Le service Environnement reste à votre disposition pour toute question que vous jugeriez utile au 085/310 545.

CHRH - Motion de soutien au maintien de la maternité

Une étude du KCE (Centre fédéral d'expertise des soins de santé) pourrait mettre en péril la maternité du CHRH. Cette maternité est la seule de l'arrondissement et est un outil indispensable pour la santé publique.

Le Conseil communal d'Amay a adopté, à l'unanimité, une motion de soutien au maintien de la maternité du CHRH : La maternité est un service de proximité par excellence.